Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 20/07/2026 à 17h00
Réference de l'AR : 054-215404989-20260629-DELIB_45_2026_1-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de Nancy

Commune de Seichamps

Nombre de membres dont le conseil doit être composé :29

Nombre de conseillers en exercice :29

Date de convocation : 16 juin 2026

DELIBERATION

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin à dix-neuf heures trente, les Membres du Conseil municipal se sont réunis sur la convocation de Mme le Maire, adressée le 16/06/2026 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Salle du conseil municipal de l'Hôtel de Ville.

Présidence : Catherine KRIER, Maire.

Etaient présents :

DOUTÉ Fabien, ALBALADEJO Nicolas, LEFEVRE Mélanie, DENAIX Christine, KACZMAREK Laëtitia, MARIN Marie-Pascale, RAMISCH Isabelle, MASSON Camille, SEFIANI Siham, KUJAWA Patrick, THIVET Laura, ARNAIZ DE LA FUENTE Miguel, HURET Emmanuelle, LHUILLIER Laurence, MOINE Philippe, LAPOINTE Annie, NORMANT Vincent, ASSIAKH Lucie, LHUILLIER Aurélien, LEFEUVRE Patrice, IUNG Romaric, DUBAS Patrick, FORTINI Roland, GUILLIN Stéphane, KRIER Catherine, LANUEL-LE MARECHAL Yveline, MARTIN Frédéric, PARET Evelyne, VERON Armelle

Absents représentés :
Absents :
Secrétaire de séance : Madame MARIN Marie-Pascale

Membres présents.....29
Absents représentés…….....0
Absents.....0
Votants.....29

Délibération DELIB_45_2026
Indemnités de fonction des élus - Rapporteur : Catherine KRIER

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
29	*0*	*23*	*6*	*0*	*0*

Conformément à l'article L.2123-20-1 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal fixe les indemnités de fonction de ses membres dans les trois mois suivant son installation.
Les indemnités de fonction du maire, des adjoints et, le cas échéant, des conseillers délégués, sont déterminées dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale prévue par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, notamment les articles L.2123-23 et suivants du Code général des collectivités territoriales.
Cette enveloppe est calculée par référence à l'indice brut terminal de la fonction publique et aux taux maximaux applicables à la strate démographique de la commune, tels que revalorisés par les dispositions récentes relatives aux indemnités des élus locaux.
Par délibération du 30 mars 2026, le Conseil municipal a fixé les indemnités de fonction du Maire et des adjoints.
Depuis cette date, l'organisation et la répartition effective des missions au sein de l'exécutif municipal ont évolué, conduisant à un renforcement des responsabilités et de l'implication opérationnelle du premier adjoint dans le suivi des affaires communales.
Afin de tenir compte de cette évolution et d'adapter la répartition des indemnités de fonction à l'exercice effectif des responsabilités, il est proposé de modifier les taux d'indemnités du Maire et du premier adjoint avec date d'effet au 1 juillet 2026.
En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :

- De modifier les indemnités du Maire et du 1er adjoint comme suit :

Maire ……
Maire ……51 %
1 adjoint ……23,32 %
de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire ;

- De décider que le montant des indemnités dont le détail est annexé à la présente, sera actualisé systématiquement à chaque revalorisation des traitements de la fonction publique.Tableau annexe récapitulatif de l'ensemble des indemnités

allouées aux membres du conseil municipal

Valeur au 1er janvier 2026 de l'indice brut 1027, indice majoré 835

Mme KRIER Catherine	**Maire**	**51 %**
Mme PARET Evelyne	**1er adjoint**	**23,32 %**
M. DOUTE Fabien	2e adjoint	18 %
Mme ASSIAKH Lucie	3e adjoint	18 %
M. DUBAS Patrick	4e adjoint	18 %
Mme LAPOINTE Annie	5e adjoint	18 %

M. FORTINI Roland	6e adjoint	18 %
M. NORMANT Vincent	Conseiller délégué	8 %
Mme LEFEVRE Mélanie	Conseiller délégué	8 %
M. LEFEUVRE Patrice	Conseiller délégué	8 %
Mme KACZMAREK Laëtitia	Conseiller délégué	8 %
M. IUNG Romaric	Conseiller délégué	8 %

Mme RAMISCH Isabelle	Conseiller délégué	8 %
Mme THIVET Laura	Conseiller délégué	8 %
M. ARNAIZ DE LA FUENTE Miguel	Conseiller délégué	8 %
Adoptée à la majorité des votants. Annule et remplace.		

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 2 juillet 2026
Catherine KRIER,
Maire.